



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 06 1992

UN/SA COLLECTION

A/47/497  
S/24612 ✓  
2 octobre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-septième session  
Point 69 de l'ordre du jour  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-septième année

Lettre datée du 2 octobre 1992 adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la République de Moldova auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une lettre de M. Nicolae Tau, Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova, en date du 2 octobre 1992, concernant les négociations entre la Moldova et la Fédération de Russie sur le retrait des forces militaires du territoire de la Moldova et le respect des droits de l'homme dans l'est de la République de Moldova (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
République de Moldova

(Signé) Tudor PANTIRU

ANNEXE

Lettre datée du 2 octobre 1992 adressée au Secrétaire général par  
le Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova

J'ai l'honneur de me référer à notre entretien du 1er octobre 1992 et au discours que j'ai prononcé devant l'Assemblée générale.

Comme je vous en ai fait part durant notre entretien, si la signature, le 21 juillet 1992, par les Présidents de la Moldova et de la Fédération de Russie de l'Accord sur les principes pour le règlement pacifique du conflit dans la région du Dniestr de la République de Moldova a amené certains résultats positifs, la situation dans la zone de conflit continue à être tendue et le risque est grand qu'elle vienne à s'aggraver. Les négociations entre le Gouvernement de la République de Moldova et le Gouvernement de la Fédération de Russie visant à fixer une date pour le retrait de la 14e armée russe du territoire de mon pays ont été engagées dans le cadre de l'Accord susmentionné mais force est de constater qu'il y a eu très peu de progrès depuis. La Fédération de Russie retarde les négociations et l'amorce du départ de ses forces militaires.

Un autre problème auquel nous devons faire face est les violations graves des droits de l'homme qui se produisent dans l'est de la République de Moldova. J'ai eu l'occasion d'en parler dans la déclaration que j'ai faite devant l'Assemblée générale.

Compte tenu de cette situation, je vous serais reconnaissant de bien vouloir envisager, avec l'assentiment de la Fédération de Russie, la participation d'observateurs des Nations Unies aux négociations entre la République de Moldova et la Fédération de Russie sur le retrait de la 14e armée du territoire de la Moldova jusqu'à ce qu'elles aboutissent, ainsi qu'au processus de vérification du retrait des forces militaires.

En outre, nous estimons nécessaire, et nous aimerions demander qu'une équipe d'experts des Nations Unies soit envoyée pour une durée prolongée dans la région du Dniestr de la République de Moldova afin d'étudier la situation et de vérifier le respect des droits de l'homme.

Je suis profondément convaincu qu'en agissant ainsi l'Organisation des Nations Unies contribuera d'une manière décisive au règlement final du conflit dans la République de Moldova.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République de Moldova

(Signé) Nicolae TAU

-----